



**Convention sur la conservation
des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Distr.
GENERAL

UNEP/CMS/Conf. 6.1
1 octobre 1998

ORIGINAL: ANGLAIS

SIXIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES

Le Cap, 10-16 novembre 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Discours d'ouverture.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Election des membres du Bureau.
5. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
6. Etablissement du Comité chargé de la vérification des pouvoirs et des comités de sessions.
7. Admission des observateurs.
8. Déclarations liminaires.¹
9. Rapports:
 - (a) Secrétariat;
 - (b) Comité permanent;
 - (c) Conseil scientifique;
 - (d) Dépositaire.
10. Examen de l'application de la Convention:

¹ Les déclarations liminaires ne seront pas présentées oralement mais devront être soumises par écrit pour diffusion et incorporation dans le rapport de la session.

- (a) Examen succinct des rapports des Parties²;
 - (b) Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I;
 - (c) Examen des Accords de l'Article IV conclus ou en cours d'élaboration;
 - (d) Directives visant à l'harmonisation de futurs Accords.
11. Rapport du Comité chargé de la vérification des pouvoirs.
 12. Examen des propositions pour des amendements à apporter aux Annexes I et II de la Convention.
 13. Stratégie pour le développement futur de la Convention.
 14. Dispositions financières et administratives:
 - (a) extension du Fonds d'affectation spéciale de la CMS;
 - (b) adoption du budget.
 15. Dispositions institutionnelles:
 - (a) Secrétariats d'Accords;
 - (b) Comité permanent;
 - (c) Conseil scientifique.
 16. Corrections des textes de la Convention
 17. Rapports des comités de session.
 18. Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties.
 19. Questions diverses.
 20. Adoption du rapport de la session.
 21. Clôture de la session.

* * * * *

REUNIONS CONJOINTES, 4-9 et 14 novembre 1999

Conseil scientifique: 4-5 novembre, et 6 novembre (matin si nécessaire)
Cérémonie d'ouverture de la CMS et l'AEWA: 6 novembre (après-midi)
Réunion des Parties de l'AEWA: 7-8 novembre et 9 novembre (matin si nécessaire)
Comité permanent: 9 novembre (après-midi)
Colloque sur la migration des animaux: 14 novembre

² Les rapports établis conformément au paragraphe 3 de l'Article VI de la Convention devront être fournis au Secrétariat avant le 10 mai 1999. Les renseignements se rapportant aux Articles III (7) et VI (2) devraient également être fournis au Secrétariat avant la session.